

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : Procédure de demande par la défense de dépôt des accusations pour prévenus en détention

Le présent avis remplace l'avis délivré par l'ancien juge en chef, M. Ken Champagne, le 15 janvier 2016.

L'avocat de la défense peut demander à ce que les accusations devant être déposées soient retirées du rôle du coordonnateur de conférences préparatoires pour prévenus en détention, dont les audiences ont lieu dans la salle 302 à 9 h 15, pour être inscrites au rôle de triage des cautionnements, dont les audiences ont lieu dans la salle 301 à 9 h 30.

À compter du 5 décembre 2016, au lieu d'envoyer cette demande par courriel aux coordonnateurs de conférences préparatoires, vous devez l'envoyer à la Section de triage pour prévenus en détention à l'adresse wpgcustodytriage@gov.mb.ca.

Veuillez consulter la procédure actualisée ci-jointe.

DÉLIVRÉ PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : Le 10 janvier 2017